

Droit constitutionnel

Infos pratiques

- > Nombre d'heures : 56.0
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Pôle Universitaire Léonard de Vinci
- > Composante : Institut de Préparation à l'Administration Générale
- > Code ELP : 4F5AP03P

Contact(s)

> Olivier Dord

Responsable pédagogique
odord@parisnanterre.fr

Présentation

Le cours est consacré à l'étude du droit constitutionnel de la Ve République. Après une introduction sur l'avènement de la Constitution du 4 octobre 1958, sont analysés les principales institutions : le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement et le Conseil constitutionnel. La participation aux séances de TD permet d'approfondir les principaux aspects juridiques et politiques.

Évaluation

- **Formule standard session 1** : Contrôle continu constitué d'exercices pratiques écrits et oraux en TD (50% de la note) et d'un partiel de trois heures en fin de semestre sur un sujet d'ordre général (50% de la note).
- **Formule dérogatoire session 1** : Epreuve de trois heures en fin de semestre sur un sujet d'ordre général.
- **Session 2** : Epreuve de trois heures en fin de semestre sur un sujet